

Le vote des femmes au Sénat

UN SCRUTIN "DE PEUR"

Une fois de plus, le Sénat a refusé la discussion sur le suffrage féminin.

Contrairement aux séances précédentes, le président de la Commission ne parla pas sur le fond de la question, il se borna à déclarer qu'en raison de la discussion future, il demandait la remise :

« La question n'est pas en état, dit-il.

« D'autres questions, extérieures et budgétaires, occupent nos esprits. Si la discussion commençait jeudi, elle serait bientôt interrompue.

« Je sais que de nombreuses féministes font pression afin de pouvoir voter s'il intervenait, comme le prétendent certains journaux, une dissolution. Pour ma part, je ne crois pas à une telle éventualité, mais à la sagesse de la Chambre. Pour le cas cependant où il y aurait dissolution, je demande que les esprits pondérés réfléchissent bien avant de prendre une décision qui intéresse le mode de votation.

« Pour ces raisons, je ne puis que repousser la proposition qui nous est soumise ».

Un sénateur, M. Connevot, l'approuva en déclarant qu'il avait toujours jusqu'ici voté en notre faveur, mais qu'étant donné les circonstances il demandait lui aussi de remettre la discussion à plus tard. — A quand? demanda M. Bachelet, qui attendit vainement une réponse. Et malgré tous les efforts de M. Louis-Martin, malgré l'apostrophe pleine d'esprit de M. Hervey qui s'étonna qu'un président de commission, nommé pour faire aboutir une proposition, n'ait pour seul souci que de la faire remettre, le Sénat décida par 166 voix contre 109 de ne pas inscrire la question à l'ordre du jour de la séance suivante, ainsi que le demandait M. Louis Martin. (1)

Nos amis lointains se demanderont sans doute ce que nous pensons de cette séance et de ce résultat. En fait, nous espérons pour la dignité même du Sénat qu'il ne persévérerait par dans une tactique d'obstruction déshonorante pour des démocrates. Nous pensons que nos adversaires auraient accepté eux-mêmes la discussion, quitte à repousser ensuite la proposition; mais semblables à tous ceux qui n'ont pas la conscience tranquille, ces messieurs ont refusé d'être beaux joueurs. Ils redoutaient évidemment l'intervention en séance de quelques personnalités autorisées susceptibles d'entraîner les hésitants. Le scrutin de mardi est « un scrutin de peur ». Le seul progrès sur les autres séances fut une meilleure tenue de l'Assemblée. Aucun ricanement, aucune plaisanterie : MM. Héry, Duplantier et autres hommes d'esprit du Sénat avaient sans doute été priés de se tenir tranquilles pour ne pas nous amener de nouveaux partisans.

Quant à M. Chautemps qui était au banc du Gouvernement, il resta immobile et muet. Nous ne comptons pas d'ailleurs cette fois encore sur l'aide du Gouvernement et plus que jamais nous avons la conviction que nous ne sortirons de cette impasse humiliante et ridicule qu'avec un projet de loi gouvernemental.

Mais sans attendre le jour bienheureux où un chef de Gouvernement aura le courage d'être « un homme » et non un éternel opportuniste, nous allons maintenant nous retourner vers la Chambre, afin d'y faire discuter et voter la proposition Proust.

Et puis, nous reviendrons au Sénat.

« Si cette histoire vous amuse, dit la chanson, nous pouvons la... la... la... recommencer ».

Mais on comprendra aisément qu'elle ne nous amuse pas

C. Brunschvicg

(1) Nous publierons, la semaine prochaine, les noms des sénateurs ayant voté pour ou contre la discussion, afin de donner, en même temps que la liste, les rectifications de vote.

1933-18-11
n° 1085